

Département de l'Ain

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Belley

Liberté, Egalité, Fraternité

Canton de Lagnieu

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

PUB
Liber

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Objet de délibération :
**Décision d'affectation des résultats de
l'exercice 2021**

Séance du 09 février 2022

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 43 délégués sur 82, convoqués le 03 février 2022.

Pouvoirs donnés :

Béatrice DE VECCHI donne pouvoir à Anne BOLLACHE, CCRAPC.

Fabrice VENET donne pouvoir à Alexandre NANCHI, CCPA.

Pierre GOUBET donne pouvoir à Valérie POMMAZ, CCMP.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames GARIBIAN, BEAU-GUYAT, et FOUGERAY, Messieurs DUSSARRAT, DELOFFRE, BOUCHON, LADREYT, MASSON et PELLETIER.

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs GUILLOT-VIGNOT et DAUBIÉ.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame MOLLIE.

CC Miribel et Plateau : Monsieur DELOCHE et Madame GUILLET.

Est élu secrétaire de séance : Mme BOLLACHE Anne (C.C. Rives de l'Ain Pays du Cerdon)

Monsieur le président soumet au conseil syndical le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, ce jour,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un résultat d'exercice à la section de fonctionnement excédentaire de 10 136,33 €
- Un résultat d'exercice à la section d'investissement déficitaire de 26 346,00 €

A ces résultats d'exercice 2021 sont reportés les résultats de clôture 2020 qui sont, pour mémoire :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 49 044,71 €
- A la section d'investissement, un excédent de 89 182,64 €

Les résultats de clôture 2021 s'élèvent donc à :

- pour la section de fonctionnement, 59 181,04 €
- pour la section d'investissement, 62 836,64 €

Entendu l'exposé suivant, il est demandé au conseil syndical de bien vouloir affecter les résultats de la manière suivante :

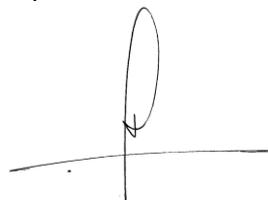
-
- 59 181,04 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,
 - 62 836,64 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

Le conseil syndical,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 59 181,04 € et un excédent d'investissement de 62 836,64 €,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 59 181,04 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,
- 62 836,64 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' and a horizontal line extending to the right.

Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme
Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le
Affichée le*